ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

•Évolution des missions et financements des chambres de commerce et d'industrie

Question écrite n° 9431

Texte de la question

M. Sylvain Waserman attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'action et des comptes publics sur l'évolution des missions et des financements des chambres de commerce et d'industrie. Avec la loi de finances pour 2018, il y a eu une baisse de 150 millions de la ressource fiscale affectée aux chambres de commerce et d'industrie, la taxe pour frais de chambres. Or, le 28 mai 2018, à l'occasion de la réunion du comité exécutif du conseil national de l'industrie, le Premier ministre a annoncé une nouvelle diminution de 100 millions d'euros de la taxe affectée aux chambres de commerce et d'industrie en 2019. Il lui semble que de telles diminutions ne peuvent être mises en œuvre qu'avec une véritable réflexion de fond sur l'évolution des chambres de commerce et d'industrie, leur modèle économique et des objectifs quantitatifs avec des indicateurs mesurables. Les élus et les personnels des chambres de commerce et d'industrie sont des femmes et des hommes issus du monde de l'entreprise. Ils ont dans leur culture le sens de l'objectif, du résultat, de l'efficacité et de la contrainte financière et sont soucieux de la dépense d'argent public et de limiter les taxes sur les entreprises. Aussi, il demande au Gouvernement s'il mène ou a l'intention de mener un travail de fond sur les modèles des chambres de commerce et d'industrie, les indicateurs chiffrés de leur performance et donc la mesure de l'efficacité objective de leur action qui permettrait de définir un niveau de financement en cohérence par rapport aux objectifs fixés. Il recommande une action concertée avec le monde économique et les élus des chambres de commerce et d'industrie pour co-construire le modèle des chambres de commerce et d'industrie du futur.

Texte de la réponse

Le ministre de l'économie et des finances a présenté à l'ensemble des présidents des chambres de commerce et d'industrie (CCI), réunis le 10 juillet 2018 en assemblée générale extraordinaire de CCI France, l'intention du Gouvernement d'opérer une profonde réforme des CCI. Celle-ci se traduira notamment par une révision du périmètre des missions financées par la taxe pour frais de chambre (TFC), dont le plafond sera diminué de 100 M€ en 2019, dans le cadre d'une trajectoire globale de baisse de 400 M€ d'ici 2022. Elle visera également à renforcer la gouvernance des CCI, notamment le rôle de pilotage de CCI France, et à assurer un meilleur accompagnement du réseau par l'État. Ces orientations constituent une réforme ambitieuse du réseau des CCI qui s'inscrit dans le cadre d'un objectif partagé : favoriser la réussite de nos entreprises et de l'économie française dans un contexte de concurrence mondialisée. Elles s'inscrivent également dans un contexte de réduction des prélèvements obligatoires sur les entreprises, mais aussi de clarification du paysage constitué par les acteurs chargés de les accompagner dans le développement de leur compétitivité. Ainsi, la TFC sera recentrée sur les missions prioritaires (socle de services communs d'appui aux TPE et PME, formation initiale, représentation des entreprises). Parallèlement, le modèle d'affaire des CCI sera revu et les conduira, à moyen terme, à développer de nouvelles prestations et de nouvelles formes de services qui seront facturées à leurs bénéficiaires. Pour construire collectivement ce nouveau modèle, le ministre de l'économie et des finances a mis en place une concertation associant l'ensemble des partenaires concernés. A cet effet, il a demandé à M. François Werner, inspecteur général des finances, de piloter des groupes de travail qui permettront

d'accompagner le réseau pour préparer la transition des CCI, de définir ses missions nouvelles, leurs conditions juridiques d'exercice et, enfin, de réformer la gouvernance des établissements du réseau des CCI. Ces groupes de travail, qui ont commencé à se réunir le 5 juillet dernier, associent les députées Stella Dupont et Valérie Oppelt, co-rapporteures de la mission d'information commune sur les CCI. Des points d'étape réguliers permettront de vérifier que la transformation s'opère dans des conditions satisfaisantes et soutenables. Le premier de ces groupes de travail apportera un soin tout particulier à l'examen des conséquences sur l'emploi des agents consulaires, qui compte 20 000 personnes, en grande majorité régies par le statut d'agent consulaire. Ce groupe de travail associe les syndicats représentatifs des CCI. Le Gouvernement a d'ores et déjà prévu des premières mesures législatives pour faciliter cette transformation, dans le cadre du projet de loi relatif au plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE). C'est ainsi que l'article 13 du projet de loi, consacré à la modernisation du réseau des CCI, adapte la définition du champ d'intervention des CCI aux règles de concurrence nationales et européennes, en précisant les conditions dans lesquelles les prestations payantes pourront être développées, pour optimiser les moyens des CCI et renforcer leur utilité et la qualité de leurs prestations auprès de leurs ressortissants et de leurs partenaires. Par ailleurs, il permet aux CCI de recruter, pour l'intégralité de leurs missions, des agents de droit privé afin de développer, grâce à ces nouvelles compétences, une gamme de prestations tarifées. Ces premières dispositions ont vocation à être complétées, notamment lors de la discussion parlementaire sur la base des propositions examinées dans le cadre des groupes de travail précités. L'évolution ainsi engagée doit conduire le réseau des CCI à transformer en profondeur son modèle, pour permettre aux chambres de proposer une gamme de prestations adaptée aux attentes des entreprises dans les territoires et reposant sur des financements appropriés. Elle lui permettra de reconquérir une place que lui dispute de nouveaux acteurs et qu'il est primordial que les CCI conservent pour répondre au mieux aux besoins et attentes de leurs ressortissants.

Données clés

Auteur : M. Sylvain Waserman
Circonscription : Bas-Rhin (2e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9431
Rubrique : Chambres consulaires
Ministère interrogé : Action et comptes publics (M. le SE auprès du ministre)
Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 juin 2018, page 5177
Réponse publiée au JO le : 16 octobre 2018, page 9316